

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
164.85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Parc départemental de Pichauris - Convention de partenariat avec l'association
"Ces sentiers qui nous parlent" pour la mise en valeur des ruines du château de Ners.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire du Parc départemental de Pichauris, d'une surface d'environ 1 368 hectares, sur lequel se situent les ruines du château de Ners, datant du début du XIème siècle et démoli au début du XVème siècle.

Dans le cadre de sa politique de valorisation des domaines, le Département a aménagé un sentier vers les ruines du château de Ners. Cependant, pour des raisons de sécurité, ce sentier ne traverse pas le site archéologique.

L'association "Ces sentiers qui nous parlent" souhaite s'associer au Département pour la mise en sécurité et la valorisation des ruines du château.

Le Département et l'association « Ces sentiers qui nous parlent », constatant leurs intérêts communs et complémentaires pour la préservation du patrimoine départemental ont décidé d'engager une coopération, formalisée par la convention jointe en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

